



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2025

DU SAMEDI 12 AVRIL 2025 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
SUR L'EXERCICE 2023-2024





SOMMAIRE

PAGE 04.

ACCUEIL

Accueil chaleureux de l'Assemblée générale des chasseurs du Finistère marquée par le centenaire de la Fédération, en présence d'élus, partenaires et acteurs locaux à Châteauneuf-du-Faou.

PAGE 06.

ORDRE DU JOUR

Présentation détaillée de l'ordre du jour avec votes, bilans, questions statutaires et interventions des invités.

PAGE 08.

PREMIERES INTERVENTIONS

PAGE 14.

APPROBATION DU PV DE L'AG 2024, ET DIVERSES DISPOSITIONS

Soumission à approbation du procés-verbal de l'Assemblée générale 2024 et demande de quits au président pour les actes de gestion, avec approbation unanime des deux votes.

PAGE 16.

BILAN MORAL

La Fédération des chasseurs du Finistère célèbre son centenaire, évoquant un siècle d'évolutions marquantes de la chasse face aux enjeux écologiques, économiques, et de régulation du grand gibier, tout en appelant à une mobilisation collective pour la pérennité de cette activité essentielle au territoire.

PAGE 22.

BILAN FINANCIER 2022/2023

Présentation des bilans financiers et prévisionnels, approbation des comptes 2023/2024, des tarifs 2025/2026 et de la contribution territoriale, toutes résolutions validées à l'unanimité sauf la seconde avec 7 abstentions.

PAGE 32.

BILAN D'ACTIVITE

Présentation par le secrétaire Joël Le Beuze du bilan d'activité, des réunions de secteurs, des dates de chasse 2025/2026 et des formations, toutes propositions approuvées à l'unanimité.

PAGE 34.

QUESTIONS STATUTAIRES

PAGE 36.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Clôture de la matinée par les interventions des personnalités invitées.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

DU SAMEDI 12 AVRIL 2025 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

SALLE AR STERENN - SUR L'EXERCICE 2024-2025

9H30 | **TROMPES DE CHASSE** / *Les Échos de Keroual*
ACCUEIL / *Daniel Autret - Président FDC 29*

9H40 | **OUVERTURE** / *Monsieur le Maire de Châteauneuf-du-faou*

9H50 | **DISCOURS** / *Maël de Calan - Président du Conseil départemental 29*
Mélanie Thomin - Députée de la 6^{ème} circonscription

10H20 | **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR** / *Daniel Autret - Président FDC 29*

10H30 | **APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 & QUITUS** / *Daniel Autret - Président FDC 29*

10H40 | **BILAN MORAL** / *Daniel Autret - Président FDC 29*
Approbation du bilan moral : **VOTE**

11H00 | **BILAN FINANCIER** / *L'expert comptable et le Commissaire aux comptes*
PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DES EXERCICES 2023/2024

Présentation des comptes de résultats
Présentation des bilans actif et passif
Certification des comptes
Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation du résultat :
VOTE

BILAN PRÉVISIONNEL / *Joël Le Gall - Le trésorier FDC 29*
PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025-2026

Approbation du budget prévisionnel : **VOTE**
Tarifications 2025-2026 : **VOTE**

11H20 | **BILAN D'ACTIVITÉ** / *Joël Le Beuze - Le secrétaire FDC 29*

Synthèse des actions et des réunions de secteurs
Présentation des dates de formations
Approbation du bilan d'activité : **VOTE**
Présentation des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2025-2026 : **VOTE**

11H35 | **QUESTIONS RECUES** / *Daniel Autret - Président FDC 29*

11H40 | **INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS**

Jean-Marc Delcasso / Président de la FDC 65- Docteur vétérinaire
Jean-Alain Divanac'h / Président de la Chambre d'agriculture du Finistère
Marie Dubois / Directrice O.N.F. Régionale
Raymond Messager / Vice-président du Conseil départemental du Finistère
Alain Espinasse / Préfet du Finistère

12H30 | **CLÔTURE** / *Daniel Autret - Président FDC 29*
TROMPES DE CHASSE / *Les Échos de Keroual*
COCKTAIL DEJEUNATOIRE

ACCUEIL

C

hers amis, chasseurs et non-chasseurs, Vous qui pratiquez, comprenez et respectez notre passion, soyez les bienvenus. Comme chaque année, nous nous retrouvons pour ce moment incontournable de la vie de notre belle et grande association, la Fédération départementale des chasseurs du Finistère, et votre présence aujourd'hui nous honore et nous réjouit.

Pour beaucoup d'entre vous, cette matinée s'inscrit dans la continuité des réunions de secteurs qui l'ont précédée. Lors de ces rencontres, nos administrateurs ont partagé les actions et les orientations de la Fédération. Une fois encore, la mobilisation des chasseurs a été remarquable, donnant lieu à des échanges constructifs et enrichissants.

Nos assemblées sont aussi l'occasion d'accueillir des personnalités qui représentent les partenaires et structures avec lesquels nous travaillons au quotidien.

Cette année, nous aurons l'honneur de recevoir :

- Monsieur le Préfet du Finistère, **Alain ESPINASSE**,
- Madame la Députée de la 6^{ème} circonscription du Finistère, **Mélanie THOMIN**,
- Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère, **Maël DE CALAN**,
- Monsieur le Maire de la commune de Châteauneuf-du-Faou, **Tugdual BRABAN**,
- Monsieur le vice-président du Conseil départemental en charge de la ruralité et de l'accès aux soins, **Raymond MESSAGER**,
- Madame la Directrice régionale de l'Office national des forêts, **Marie DUBOIS**,
- Monsieur le président de la Chambre d'agriculture du Finistère, **Jean-Alain DIVANAC'H**
- Ainsi que le Président de la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées, **Jean-Marc DELCASSO**.

Je vous remercie chaleureusement de vos présences fidèles à notre Assemblée générale. C'est un honneur que vous faites aux chasseurs et à la chasse finistérienne. Et, j'ose l'espérer, que c'est aussi une conséquence et une reconnaissance de la qualité de nos travaux.

Je profite également pour saluer la présence, dans cette salle, de nos partenaires et amis :

- Monsieur le Directeur de la Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère, **Raphaël GUILLET**,
- Monsieur le Chef du Service départemental de l'OFB en Finistère, **Xavier LE PAPE**,
- Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs du Morbihan, **Maurice JOUBEAU** et son vice-président **Gaël LE GOUELLEC**,
- Le vice-président de la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor, **Jean AMICE**,
- **Maître Vincent GICQUEL**, l'avocat de votre Fédération

Je veux aussi exprimer toute notre gratitude à :

- **Joël TOULANCOAT**, président de la société de chasse «La Diane» de Châteauneuf-du-Faou, ainsi qu'à son équipe,
- Et à **Laurent TOUTOUS**, notre vice-président, pour leurs traditionnels travaux d'organisation de cette journée.
- Aux **Echos de Keroual**, merci aux sonneurs de toujours faire vivre la musique de la chasse lors de nos assemblées.

Monsieur le Maire, comme il est d'usage, je vous laisse la parole pour le mot d'ouverture.

TUGDUAL BRABAN / MAIRE DE CHATEAUNEUF - DU - FAOU

Bonjour à toutes et à tous,

C'est toujours un plaisir de vous accueillir ici, à Châteauneuf-du-Faou, pour ce rendez-vous annuel désormais bien ancré dans nos calendriers. J'y retrouve à chaque fois la même énergie et le même enthousiasme collectif.

Pour les nouveaux venus, permettez-moi de présenter brièvement notre commune. Châteauneuf-du-Faou compte environ 3 700 habitants. Elle occupe une place centrale sur le territoire de la Haute Cornouaille, avec une superficie de 42 km² et pas moins de 60 associations particulièrement actives. Nous comptons près de 750 élèves répartis dans quatre établissements scolaires, et de nombreux équipements culturels et sportifs, ici même, dans le complexe de La Retraite, mais aussi une piscine communautaire, des terrains de football, des aires de jeux... Bref, un cadre de vie dynamique pour les jeunes comme pour les moins jeunes.

La commune poursuit son développement : nous travaillons actuellement sur la révision de notre Plan Local d'Urbanisme, avec des enjeux forts en matière d'attractivité et de préservation des espaces naturels. Nous menons également une politique active de revitalisation du centre-bourg : dix-sept commerçants et artisans se sont installés ces cinq dernières années, un signe encourageant du regain d'activité locale.

Côté culture, nous sommes très fiers du projet du Musée Sérusier, dont l'ouverture prochaine, soutenue par le Département, la Région et l'État, viendra renforcer l'offre culturelle du territoire, en complément des musées de Quimper, Pont-Aven ou encore Douarnenez.

Mais accueillir aujourd'hui la Fédération des Chasseurs du Finistère, c'est aussi l'occasion d'évoquer certaines préoccupations que nous partageons sur le terrain. Je pense d'abord à la régulation des populations de sangliers, dont l'augmentation est préoccupante. Il y a une dizaine d'années, on recensait environ 400 animaux prélevés chaque année dans le secteur ; aujourd'hui, on approche les 4 000, preuve d'une explosion démographique qui engendre des dégâts considérables sur les cultures, avec des conséquences économiques lourdes, tant pour les agriculteurs que pour la Fédération. Sur la seule commune de Châteauneuf-du-Faou, 43 sangliers ont été abattus la saison dernière un chiffre significatif.

Autre problématique bien connue : les choucas des tours, qui provoquent des nuisances quotidiennes, des dégradations de bâtiments et des risques sanitaires. Nous recevons régulièrement des appels en mairie, parfois pour des situations cocasses, parfois dramatiques, comme cette habitante qui a retrouvé deux choucas tombés dans sa cheminée... ou cet accident grave survenu en début de mandat, rappelant que ces situations peuvent avoir de lourdes conséquences.

Je tiens à saluer le travail des chasseurs et des bénévoles de la Diane locale, qui œuvrent avec passion et sérieux. Près de 30 hectares sont aujourd'hui entretenus et valorisés grâce à leur implication.

DISCOURS DE TUGDUAL BRABAN MAIRE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU



Un grand merci également à François et à toute son équipe pour le travail de recensement et de gestion des parcelles, mené en lien étroit avec la commune.

Nous savons combien la présence des chasseurs est essentielle, tant pour la gestion de la biodiversité que pour la prévention des dégâts agricoles et routiers. Nous soutenons vos actions à travers l'attribution de subventions annuelles et par notre collaboration régulière sur différents projets.

Enfin, j'aimerais insister sur un enjeu majeur : le renouvellement des générations de chasseurs. Ici, la société compte 41 membres, un effectif stable mais qui doit être consolidé. Il nous appartient collectivement de susciter des vocations, notamment auprès des jeunes, en communiquant davantage sur les valeurs et l'utilité de la chasse.

Je conclurai en réaffirmant la reconnaissance de la commune pour votre engagement, votre sens des responsabilités et votre participation active à la vie de nos territoires ruraux.

Vive la chasse, vive les chasseurs, et bienvenue à Châteauneuf-du-Faou !

DANIEL AUTRET / PRÉSIDENT DE LA FDC29

Merci Monsieur le Maire.

Avant de débuter nos travaux, nous souhaitons, comme le veut la tradition, rendre hommage à nos compagnons chasseurs disparus. Prenons un instant pour leur adresser une pensée et honorer leur mémoire. Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence.

ORDRE DU JOUR

Vous avez reçu préalablement un projet d'ordre du jour, que je vous rappelle :

1. En premier lieu, nous entendrons notre Président départemental **Monsieur Maël DE CALAN**, ainsi que **Madame Mélanie Thomin**, Députée de la présente circonscription.
2. Nous voterons ensuite l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2024 et le quitus au président,
3. à la suite de quoi, je vous ferai lecture de mon rapport moral.
4. Puis, nous exposerons les rapports financiers, avec les interventions de notre trésorier **Monsieur Joël LE GALL**, de notre expert-comptable **Monsieur Erwan LE GOFF** et de notre commissaire aux comptes Monsieur **Samuel ROUSSEAU**.
5. **Monsieur Joël LE BEUZE**, notre secrétaire, détaillera ensuite le bilan d'activité, la synthèse des réunions de secteurs, ainsi que les propositions de dates d'ouverture et de clôture de la campagne 2025-2026.
6. Enfin, nous écouterons, avec intérêt et attention, les interventions de nos invités, avant la clôture de cette matinée.

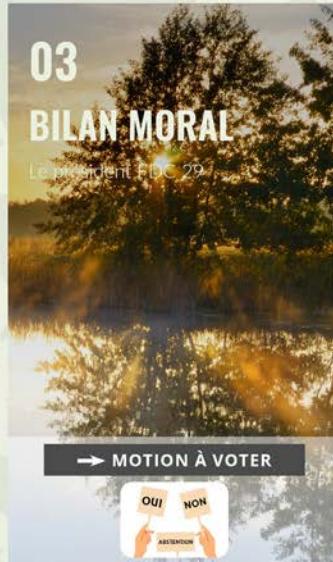
ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDC 29
12 AVRIL 2025



01
ACCUEIL & OUVERTURE
Le président FDC 29



02
APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 & QUITUS
Le président FDC 29



03
BILAN MORAL
Le président FDC 29

→ MOTION À VOTER





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDC 29

PREMIERES INTERVENTIONS

Pour ceux qui ont assisté aux réunions de secteurs de ce début d'année, vous avez eu l'honneur et l'avantage d'entendre le Président du Conseil départemental, Maël DE CALAN. Cela fait quelques années, ou plutôt quelques dizaines d'années, que j'assiste aux réunions de secteurs de la Fédération, d'abord en tant que chasseur, puis en tant qu'administrateur et enfin, en tant que Président. Et je peux vous dire que la présence à nos réunions, c'est-à-dire au plus près des chasseurs, du Président du Conseil départemental, et non pas à une seule réunion, mais presque à toutes, est en engagement inédit envers la chasse et les chasseurs.

Merci, Monsieur le Président pour ce que vous faites ! Cela donne espoir dans l'avenir et confiance dans notre rôle, indispensable à la société française. Nous allons vous donner la parole, mais je crois que nous pouvons tous d'ores et déjà vous applaudir pour votre engagement.

MAËL DE CALAN
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

MÉLANIE THOMIN
DÉPUTÉE DE LA 6EME CIRCONSCRIPTION DU FINISTERE



MAËL DE CALAN / PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Merci Monsieur le Président,

Bonjour à toutes et à tous, Monsieur le Maire, chère Mélanie, mes chers collègues élus, mesdames et messieurs les représentants de l'État, mes amis chasseurs,

Je suis toujours heureux de participer à ce rendez-vous annuel de la Fédération des chasseurs du Finistère. Je ne pouvais pas manquer cette assemblée générale, même si je pars en vacances tout à l'heure – mes trois filles m'attendent déjà dans la voiture ! Mais je tenais à être parmi vous, comme chaque année depuis le début de mon mandat, pour témoigner de mon attachement à votre engagement et à vos valeurs.

Depuis 2021, j'ai souhaité que le Conseil départemental se dote d'une vice-présidence dédiée à la ruralité, confiée à Raymond Messager, car il était essentiel que toutes nos politiques publiques – subventions aux communes, soutien aux associations, lutte contre la désertification médicale ou encore maintien du commerce de proximité – soient examinées à l'aune d'une même exigence : soutenir concrètement le monde rural.

Je veux ici saluer le rôle fondamental des chasseurs dans la vie de nos territoires. Vous êtes des acteurs du lien social, de la biodiversité, de la prévention des dégâts agricoles et de la régulation des espèces.

Je pense en particulier aux problématiques liées aux sangliers, aux choucas, ou encore à la présence du loup. Que le loup ait été protégé à une époque où il était menacé, cela avait du sens. Mais aujourd'hui, il n'est pas acceptable que cette protection devienne absolue, au détriment du pastoralisme, de l'agriculture et de la sécurité des habitants. Le Conseil départemental du Finistère s'opposera toujours à toute dérive qui ferait passer les intérêts de l'animal avant ceux de l'homme.

Notre engagement à vos côtés est concret :

- Plus de 20 000 € de soutien direct à la Fédération cette année, et davantage si nécessaire l'an prochain, pour vous aider à faire face aux indemnisations de dégâts.
- Près de 50 000 € d'aides directes aux sociétés de chasse locales, soit environ 300 associations représentant 10 000 chasseurs.
- Le maintien de la chasse dans les espaces naturels sensibles appartenant au Département (Monts d'Arrée, Glénan, Pointe du Raz, Menez-Hom, etc.), car ces sites exceptionnels doivent rester ouverts à une gestion équilibrée de la nature.
- Et bien sûr, un soutien affirmé aux lieutenants de louveterie, qui jouent un rôle essentiel sur le terrain.

Je sais aussi que le monde de la chasse fait parfois face à des attaques injustes. Dans notre société, certaines valeurs semblent s'inverser : on défend les délinquants plutôt que les gendarmes, on accuse les agriculteurs plutôt que ceux qui les harcèlent, et on stigmatise les chasseurs au lieu de

reconnaître leur utilité.

Je veux ici redire clairement que, dans le Finistère, vous avez des amis et des soutiens. Le Conseil départemental sera toujours à vos côtés pour défendre une ruralité vivante et fière, une ruralité qui refuse les excès idéologiques et qui veut simplement remettre le bon sens au cœur du débat public. Mesdames et messieurs, vous incarnez ces valeurs de respect, d'équilibre et de transmission. Elles sont essentielles à notre département.

Alors, au nom du Conseil départemental du Finistère, je vous renouvelle toute mon amitié et tout mon soutien.

Vive la chasse, vive les chasseurs du Finistère !



DANIEL AUTRET/ PRÉSIDENT DE LA FDC29 Merci Monsieur le Président.

Nous avons également la grande chance d'avoir à nos côtés aujourd'hui Madame la Députée de la 6^e circonscription du Finistère, Mélanie THOMIN. Les chasseurs et la Fédération vous sont reconnaissants pour votre présence fidèle à nos assemblées, ainsi que pour vos messages engagés en faveur de la ruralité. Ce sont des paroles précieuses dans le contexte de nos sociétés mondialisées. Madame, nous vous laissons la parole.

MÉLANIE THOMIN /
DEPUTÉE DE LA 6EME
CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

Merci, Monsieur le Président, cher Daniel. Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur de la DDTM, le représentant de l'OFB, Madame la Directrice de l'ONF, Mesdames et Messieurs les Présidents de sociétés de chasse, Mesdames et Messieurs les chasseurs. Je salue également Monsieur le Préfet, qui nous rejoint, ainsi que plusieurs élus locaux, maires et conseillers départementaux.

Je suis revenue ce matin en urgence dans le Finistère, après une séance tardive à l'Assemblée nationale consacrée à la simplification de la vie des entreprises. Nous avons échappé de peu à la suppression de plusieurs organismes publics essentiels, parmi lesquels le Conservatoire du littoral, l'OFB, l'ONF... Je me réjouis donc de constater que ces structures, utiles à notre société, ont été maintenues grâce à la mobilisation des parlementaires.

Je remercie la mairie de Châteauneuf-du-Faou pour son accueil et je tiens à souligner la qualité des échanges réguliers que j'entretiens avec la Fédération depuis mon élection en 2022.

Députée du Finistère, de Châteaulin à Carhaix, je représente les habitants de nos territoires ruraux, des femmes et des hommes attachés à leur terre, à leur environnement, à leurs paysages et à leur agriculture.

Nos campagnes ont besoin de reconnaissance et de considération. Il faut éviter qu'elles deviennent invisibles dans le débat public. Comme le dit un collègue du Lot dans son ouvrage *Loin des villes, loin du cœur*, il est temps de remettre du cœur dans les campagnes et de faire entendre la voix du monde rural à Paris.

Représenter ce monde est pour moi une fierté, d'autant que je suis née, j'ai grandi, étudié et travaillé ici. Défendre le Finistère à l'Assemblée nationale est une évidence.

Je suis très attachée à la préservation et à l'avenir de notre

territoire. Les enjeux liés à la biodiversité, aux ressources et à la santé des sols sont cruciaux.

Votre rôle, celui des chasseurs, est essentiel pour le monde rural. Vous êtes des acteurs engagés sur le terrain, au contact direct de la nature, et votre action contribue à l'équilibre entre agriculture, environnement et sécurité.

Mais notre société est trop souvent enfermée dans des oppositions stériles : environnement contre agriculture, ruralité contre écologie. Je déplore cette polarisation du débat. Il faut au contraire trouver un équilibre et maintenir un dialogue constant dans nos campagnes, qui évoluent et accueillent de nouvelles populations.

Le dérèglement climatique modifie la biodiversité : certaines espèces disparaissent, d'autres prolifèrent. Dans le Finistère, la population de sangliers a augmenté de 366 % (?) en six ans, avec des conséquences sur la sécurité routière et les cultures. On ne peut pas laisser seuls les chasseurs assumer la régulation et les indemnisations.

Un système plus juste et pérenne doit être inventé, notamment via un régime public de gestion des risques agricoles. J'ai moi-même proposé un amendement pour renforcer les moyens de lutte contre les espèces invasives, doté de 5 millions d'euros.

Je souhaite également que l'on avance sur la question du piégeage du sanglier dans le Finistère, en formant les agriculteurs et en planifiant le financement de nouvelles cages.

Par ailleurs, concernant le loup, j'ai interpellé la ministre de la Transition écologique pour que le Finistère devienne territoire d'expérimentation des tests salivaires en cas d'attaque sur le bétail, afin de mieux protéger et indemniser les éleveurs.

Enfin, je veux redire ma conviction : les chasseurs jouent un véritable rôle de service public. En plus de réguler les espèces, vous êtes des sentinelles de la nature, observateurs privilégiés de la faune et des paysages.

Je vous remercie pour votre engagement et votre contribution au dynamisme de notre territoire. Vive les chasseurs du Finistère, et vive le Finistère !

INTERVENTION DE MÉLANIE THOMIN



APPROBATION DU PV DE L'AG 2024, ET DIVERSES DISPOSITIONS

C

onformément aux dispositions statutaires de notre Fédération, je vous demande si vous avez des observations à formuler quant au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2024.

À toutes fins utiles, je vous rappelle les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur de la Fédération des Chasseurs qui stipule :

« Les statuts déterminent expressément le mode de scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres du Conseil d'administration à l'Assemblée générale. Pour tout autre objet, le scrutin se fera à main levée ».

APPROBATION DU PV DE L'AG 2024

Je soumets donc à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée générale, dont la consultation était libre sur notre site internet depuis le 24 janvier 2025, un courrier électronique, daté du même jour, vous a été adressé pour vous en informer.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvé à l'unanimité

Je vous remercie.

QUITUS AU PRÉSIDENT

Je vous invite également à donner quitus au président pour engager la Fédération dans toutes les opérations nécessaires à son bon fonctionnement : achats, ventes, donations ou échanges de biens immobiliers, ainsi que toute action en justice.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvé à l'unanimité

Je vous remercie.

QUESTION À L'ASSEMBLÉE

Je vous indique aussi qu'aucune question n'a été adressée à la Fédération, en vue d'un vote de l'Assemblée générale.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 2

PV AG 2025 QUESTION

APPROBATION DU PV
l'assemblée générale
de la Fédération
d'information, vo

→ VOTE

QUITUS AU PRÉSIDENT
Fédération dans
à son bon fonctionnement
ou échanges de biens immobiliers,
action en justice.

→ VOTE



24, QUITUS ET N

DU PROCÈS-VERBAL de
elle consultable sur le site internet
 depuis le 24 janvier 2025, une lettre
 us a été adressé à cette occasion.

SIDENT pour engager la
 toutes les opérations nécessaires
 nnement : achats, donations
 ens immobiliers, ainsi que toute



BILAN MORAL

M

esdames, Messieurs,
Vous tous en vos grades et qualités,
Chers chasseresses et chasseurs du
Finistère,
Chers partenaires et amis de la
chasse,

C'est avec un grand plaisir que je
vous retrouve aujourd'hui pour
l'Assemblée générale de notre grande

et belle association. Comme j'aime à le dire, la Fédération des chasseurs du Finistère est avant tout votre maison, celle de tous les chasseurs. Certains d'entre vous la connaissent depuis peu, d'autres depuis plusieurs décennies. Vous avez vu ses missions, ses activités et ses politiques évoluer au fil des années. Vous avez eu l'occasion d'approuver ou de contester ses décisions. Vous en avez constaté les succès comme les difficultés. Bref, vous la voyez vivre ! Et j'ai la faiblesse de croire que, tel un compagnon, elle vous accompagne dans votre vie de chasseur, répondant toujours présent. Même si, comme dans un vieux couple, vous n'êtes pas toujours d'accord, la Fédération sait rester à vos côtés, à votre écoute, pour vous épauler.

Avant toute chose, permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour votre présence aujourd'hui, ainsi que pour votre engagement tout au long de l'année, en faveur de la chasse finistérienne. Je vois ici de nombreux habitués de notre Assemblée; votre constance à suivre nos travaux nous honore. Je vois aussi de nouveaux visages, jeunes et moins jeunes. Merci d'être là, soyez les bienvenus !

Ce matin, nous dresserons les bilans de nos différentes actions, celles par lesquelles nous tentons de répondre aux défis de la gestion des espèces, de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et de la sécurité à la chasse. Des défis complexes, de plus en plus prégnants et coûteux. C'est dans ce contexte que les Fédérations des chasseurs doivent démontrer tous leurs talents de gestionnaires, d'experts, de négociateurs et de communicants. **Et c'est dans cette adversité que les Fédérations et la Chasse plus généralement se sont trouvées un nouveau souffle, un nouveau sens et de nouveaux combats.**

AUGMENTATION DES ADHERENTS

C'est assez rare pour être souligné : je commencerais ce bilan par une bonne nouvelle, mes amis. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, **la Fédération des chasseurs du Finistère observe une hausse du nombre de ses adhérents chasseurs !** Oui, vous avez bien entendu.

Vous le savez, depuis que nous disposons de registres précis sur le nombre de chasseurs dans le département, nous constatons une diminution constante, avec une moyenne de 320 chasseurs en moins chaque année. Lors de la saison 2023-2024, avec 7 740 chasseurs recensés, la baisse avait déjà ralenti, avec seulement 42 adhérents en moins. Autant vous dire que, même si nous l'espérions, c'est avec une grande satisfaction que **nous avons constaté, cette année, l'inversion de cette tendance. Ce sont donc 7 824 chasseurs qui ont pris leur validation dans le Finistère pour la saison 2024-2025, soit 84 de plus que l'année précédente.** Pour l'instant, cela reste une augmentation modeste, mais comparée aux 320 pertes

habituelles, ce n'est pas rien ! Quel plaisir de constater ce chiffre ! Quelle satisfaction pour la chasse finistérienne ! Cela fait chaud au cœur de voir que notre activité séduit à nouveau nos concitoyens, et ce, dans une période aussi difficile que celle que nous traversons.

Mais après ces réjouissances, il est intéressant de s'interroger sur les raisons de ce nouveau souffle. En premier lieu, il nous faut analyser plus finement ces chiffres et comprendre leur origine : résultent-ils d'un plus grand nombre d'arrivées, d'une baisse des départs, ou des deux ? C'est ce que nous allons étudier dans les prochaines semaines. Mais nous pouvons d'ores et déjà formuler quelques hypothèses.

Tout d'abord — et vous l'avez certainement constaté — **ces dernières années, la chasse est sortie du bois ! Communication sur les réseaux sociaux, participation à des événements et manifestations, présence de youtubeurs et influenceurs, campagnes à la radio et à la télévision...** Pour ne citer que ces dernières, le nouveau spot TV de la FNC, diffusé en mars et que vous avez peut-être vu, a été visionné plusieurs millions de fois. Il montrait, avec humour, que les chasseurs, eux, agissent concrètement en faveur de la nature.

Côté finistérien, nous avons également investi, depuis plusieurs années, des moyens humains et matériels dans des actions de communication, à destination des chasseurs, comme des non-chasseurs. Ces actions sont menées, avec brio, par l'équipe fédérale, au point que nos productions sont souvent reprises sur les pages web d'autres fédérations. Et ce n'est pas le Président DE CALAN qui me démentira, la formule est célèbre : Tout commence en Finistère ! Preuve de leur qualité, nous considérons ces emprunts comme les meilleurs des compliments.

Longtemps, les chasseurs ont vécu selon l'adage : "Pour vivre heureux, vivons cachés." Puis, ils ont fini par admettre que la communication était le nerf de la guerre. Après quelques années de rodage, les efforts commencent désormais à porter leurs fruits. Un exemple: partout en France, les examens du permis de chasser débordent de candidats, au point que nous devons programmer des sessions supplémentaires.

Ces démarches contribuent très certainement à notre succès, à contre-courant du message souvent véhiculé par certains médias et réseaux sociaux. Si cela pouvait être la preuve que nos concitoyens ne gobent pas, aussi facilement qu'on le voudrait, les mensonges sur notre activité, cela redonnerait espoir ! Surtout à l'heure des fake news et du complotisme généralisé. Mais le sujet est trop complexe et mérite une étude sérieuse pour comprendre les motivations des nouveaux arrivants.

Malgré cela, l'augmentation globale du nombre d'adhérents ne se constate pas à l'échelle nationale : la tendance générale reste à la baisse, avec désormais environ 900 000 chasseurs actifs en France. Alors, comment expliquer la dynamique finistérienne ? D'autres idées nous viennent à l'esprit. Depuis trois ans, nous réservons des créneaux d'examens pour les agriculteurs et depuis une cinquantaine d'entre eux ont suivi la formation au permis de chasser. Nous en attendons autant d'ici la fin de l'année.

C'est une grande satisfaction de voir le monde agricole renouer personnellement avec la chasse après, disons-le sincèrement, s'en être détourné, par manque de temps et peut-être d'envie. Et si ce sont principalement les dégâts causés par les sangliers qui ont incité les agriculteurs à passer le permis, l'essentiel pour nous est qu'ils reviennent progressivement. **Le temps où être agriculteur allait de soi avec être chasseur est peut-être loin, mais il n'est pas révolu — la preuve !**

Ce retour est extrêmement positif puisque, nous le constatons tous : lorsque les gens s'éloignent, les problèmes arrivent. **Espérons que cette tendance se poursuive et que, de nouveau, chasseurs et agriculteurs portent tous le même permis.**

Enfin, j'évoquerai nos actions en direction des jeunes, et notamment des élèves. Nous intervenons régulièrement dans des établissements professionnels liés aux métiers de la nature, de la forêt, de l'agriculture, et nous constatons la curiosité des élèves vis-à-vis de la chasse. **Les sentiments sont souvent partagés au départ, puis les échanges s'installent, des explications sont apportées, et les regards évoluent progressivement.** Certains décident même de s'inscrire à l'examen du permis de chasser après notre intervention. Pour nous, c'est la meilleure manière de déconstruire les idées reçues auprès des jeunes, de rétablir certaines vérités et de démontrer combien notre activité est essentielle.

Parallèlement à ces bons points, la saison aura été marquée par notre triptyque de fond : préserver la biodiversité, maintenir l'équilibre culture-forêt-gibier et garantir la sécurité à la chasse.

PETIT GIBIER

Si je me dois d'évoquer le problème sanglier, je ne tiens toutefois pas à en faire le cœur de mon bilan, comme ce fut le cas ces dernières années. Certes, le sanglier et ses conséquences s'imposent à nous, de manière de plus en plus invasive. **Mais, ne perdons pas de vue ce qui constitue l'ADN même de notre passion — ce que nous avons peu à peu délaissé, accaparés que nous sommes par "l'urgence sanglière" : je parle bien sûr du petit gibier.** Ce petit gibier, qui fut longtemps notre fierté et notre priorité, a malheureusement été relégué au second plan. Non pas par choix, mais par nécessité. Car oui, la bête noire nous préoccupe, nous mobilise, nous inquiète... jusqu'à parfois éclipser le reste.

Sans l'avoir totalement oublié — puisque nous menons encore des projets en sa faveur —, il ne faut pas que nous persistions dans cette voie, qui ne consiste qu'à panser les plaies économiques causées par le sanglier, tout en laissant de côté la petite faune. Car travailler pour le petit gibier, c'est préserver notre passion d'origine, nos races de chiens, nos techniques de chasse anciennes.

Travailler pour le petit gibier, c'est aussi aménager des garennes, faire pousser des cultures faune-sauvage, planter des bandes enherbées, replanter des haies, restaurer des zones humides. **En bref, travailler pour le petit gibier, c'est œuvrer à la préservation de notre patrimoine et de la biodiversité. Deux richesses immatérielles que nous avons, jusqu'à aujourd'hui, eu la chance de transmettre à nos enfants et petits-enfants. Mais qu'en sera-t-il demain ?**

Nous connaissons tous l'état du petit gibier dans nos territoires. Pour beaucoup les populations de lapins, faisans, perdrix sont réduites à quelques individus, ou alors ont disparu depuis longtemps déjà. **Bien sûr, certaines populations demeurent, avec les efforts de certains, mais disons-le-nous, aujourd'hui le sanglier prend la plus grande place dans nos agendas de chasseurs.**

Et comment pourrait-il en être autrement, lorsque les sollicitations pleuvent de toutes parts pour intervenir face aux dégâts ? Personne ne peut blâmer les chasseurs qui, avec dévouement — et à leurs frais — remplissent leur mission auprès des agriculteurs, des riverains, des collectivités. Mais dans cette course contre le temps et les dégâts, nos petites espèces de plaine ne sont pas les gagnantes. Elles poursuivent, inexorablement, leur régression.

Alors que faire pour y remédier ? **Avant tout : continuer à y croire.** Car renoncer, c'est abandonner définitivement. Croire encore que c'est possible, c'est garder l'envie, préserver la passion pour ces chasses magnifiques : aux chiens courants, au chien d'arrêt, au bâton, à tir, à l'arc...

Ainsi, la Fédération souhaite redonner une priorité à ces espèces dans ses actions quotidiennes. C'est pourquoi, elle met à disposition différentes mesures très pragmatiques pour aider les chasseurs et les sociétés intéressées à redévelopper le petit gibier sur leurs terres :

Sur la connaissance, d'abord : la Fédération publierà, dans chaque numéro à venir du Chasseur finistérien, ainsi que sur notre site internet, des fiches techniques et scientifiques, dédiées à chaque espèce de petit gibier, qui rappelleront, ou feront connaître, les techniques d'évaluation, de suivi, les bonnes pratiques de gestion et d'aménagement favorables à ces espèces. Chacun pourra ainsi agir en connaissance de cause, pour redonner du souffle à la petite faune.

Ensuite, sur la pratique : vous le savez, la présence de petit gibier est directement liée à la qualité environnementale de vos territoires. À ce sujet, je rappelle que les Fédérations des chasseurs du Finistère et de Bretagne vous proposent, à travers le projet Breizh Biodiversité Agriculture, des expertises et des financements, pour rendre les territoires plus accueillants à la biodiversité. Ces professionnels sont à votre disposition : n'hésitez pas à nous contacter pour être accompagné dans vos projets.

Enfin, sur la communication : vous l'avez sans doute remarqué, la journée *Chasse sans fusil*, organisée par l'AFACCC 29 et soutenue par la Fédération, le 09 février dernier à Trégourez a marqué un premier pas vers une nouvelle communication, en faveur de la chasse du petit gibier. Cette journée a été une grande réussite, rassemblant chasseurs et non-chasseurs, de tous âges et de tous horizons, autour de cette belle pratique encore trop méconnue du grand public. Je ne peux que vous féliciter pour cette belle initiative ! Dans cette veine, nous allons poursuivre cet élan de communication, de sensibilisation et de pédagogie en faveur de la chasse du petit gibier.

Dans ce domaine, et pour paraphraser notre président national Willy SCHRAEN, croyez-le, "*il n'y a rien de mieux que les écologues de terrain, dont nous faisons partie, pour agir et trouver les bonnes solutions pour nos territoires et nos espèces patrimoniales, chassables ou non d'ailleurs*".

Et ce ne sont pas les participants aux journées «J'aime la Nature Propre», organisées il y a quelques jours, qui diront le contraire. **346 bénévoles, chasseurs et non-chasseurs — parmi lesquels 131 enfants —, répartis dans 15 sites en Finistère, ont ramassé plus de 2 tonnes de déchets dans la nature.** Une belle opération en faveur de notre environnement, mais aussi de la chasse finistérienne !

Tous étaient ravis de participer, et ces journées ont permis de créer des échanges entre habitants d'un même territoire, entre générations, ainsi qu'entre chasseurs et non-chasseurs.

SANGLIER

Si ce nouvel élan est rafraîchissant, nous ne pouvons pas ignorer le problème du sanglier. Avant toute chose, je tiens à exprimer à tous ma gratitude et ma fierté de constater, à quel point, les chasseurs finistériens sont mobilisés et responsables dans cette lutte. **Vous êtes à la hauteur de la mission que l'État a confiée au monde de la chasse : maintenir l'équilibre entre cultures, forêts et gibier, au service de nos concitoyens.** Je le dis, les gestionnaires et élus du Finistère le disent également, mais surtout, ce sont les chiffres qui en témoignent : les 5 000 prélèvements ont été dépassés cette année, contre 4 098 en 2023-2024, à la fin juin ! Et 860 000 au niveau national. C'est bien sûr le signe que les populations continuent de croître, mais aussi que la mobilisation des chasseurs, loin de faiblir, se renforce et s'organise de saison en saison.

De nouveaux moyens de régulation ont été mis en place cette année : piégeage, tirs pendant les récoltes, lors des semis, etc. Il n'existe pas de recette miracle : seul le cumul de ces différentes modalités pourra produire un effet significatif.

D'ici là, et comme l'a écrit et affirmé notre Préfet, Monsieur Alain ESPINASSE, nous ne devons pas relâcher nos efforts. **Ainsi, notre Préfet s'est saisi très concrètement de cette problématique et, ces deux dernières années, il a tenu à vous écrire pour vous sensibiliser encore davantage à la nécessité d'agir, et d'agir ensemble, en organisant, autant que possible, des actions rassemblant toutes les forces vives cynégétiques de vos secteurs.**

En 2023-2024, 220 000 € d'indemnisations ont été versés aux agriculteurs finistériens, soit une somme équivalente à celle de 2021-2022, avant la guerre en Ukraine et l'envolée des prix des céréales. Ainsi, vos efforts ont permis jusqu'ici une stabilisation des coûts, ce dont nous ne pouvons que vous féliciter. Pourtant, le nombre et l'ampleur des dossiers traités en 2024-2025 laissent présager un bilan en hausse pour l'année prochaine.

Il y a un an, ici même, nous votions l'adoption de la Contribution solidarité dégâts, supportée par les sociétés de chasse, calculée en fonction de la surface déclarée, afin de permettre un équilibre des dépenses d'indemnisations. Je sais que cette nouvelle contribution a pu en irriter, voire en excéder plus d'un parmi vous, alors qu'il vous est déjà beaucoup demandé. Sachez cependant que cette contribution ne suffit toujours pas à équilibrer les comptes, et que nous avons

dû à nouveau piocher dans les réserves de la Fédération.

C'est une maigre consolation, mais sachez que notre département reste, malgré cela, parmi les moins chers de France pour la pratique de la chasse. Cela étant dit, le principe demeure profondément injuste. Nous le répétons, et nous continuerons de le répéter jusqu'à ce que le système change.

Concernant les dégâts du grand gibier, le chasseur est aujourd'hui celui à qui l'on demande le beurre, l'argent du beurre, et de rester calme tout en étant méprisé par une partie des médias, ouvertement insulté par certaines associations, voire agressé sur le terrain.

Dans ce contexte, ce n'est pas de gaieté de cœur que, comme le dit Willy SCHRAEN, nous levons «l'impôt chaque année, en allant – soyons clairs – faire les poches des chasseurs, comme la loi nous y oblige [...]. Il est évident que nous faisons face à une violente crise du pouvoir d'achat chez les chasseurs au niveau national, dont certains ne peuvent plus se permettre de pratiquer la chasse au grand gibier, en particulier au sanglier.»

C'est pourquoi le combat des instances cynégétiques nationales reste inchangé : les chasseurs ne doivent plus être les seuls à payer l'intégralité des dégâts aux cultures agricoles. Ceux-ci doivent continuer à être indemnisés, bien sûr, dans un contexte où la souveraineté alimentaire est une priorité nationale, mais leur financement ne peut plus reposer uniquement sur les chasseurs. Car si rien n'est fait, nous nous dirigeons vers une chasse réservée à une élite financière, et surtout, vers la banqueroute de nos fédérations.

Pourtant, l'État s'était engagé à soutenir financièrement les Fédérations, dans l'exercice des indemnisations, à hauteur de 25 millions d'euros en 2023, ensuite 20 millions en 2024 et 15 millions en 2025. Puis des restrictions budgétaires sont encore intervenues. Et patatras : moins 5 millions d'euros ! Un vrai coup de canif dans la parole donnée ! Cela, alors même que les Fédérations avaient accepté, dans le cadre des négociations, de prendre à leur charge les «petits dossiers» en faveur du monde agricole, dès lors que leur cumul dépassait 150 € par saison. Au niveau national, cette concession représente 3 millions d'euros à la charge des chasseurs. **C'est donc dans ce nouveau contexte, où l'État se désengage financièrement et remet en cause l'accord passé, que le président de la FNC ira légitimement échanger avec la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté**



alimentaire, Madame Annie GENEVARD.

DOSSIER DECHETS DE VENAISON

Logiquement, avec l'augmentation des prélèvements de grand gibier, ce sont des tonnes de déchets de venaison qui s'accumulent dans nos campagnes. Si, jusqu'à maintenant, chacun «s'arrangeait» par divers moyens pour les évacuer, ces quantités, aujourd'hui évaluées à près d'une centaine de tonnes par an en Finistère, ne sont plus gérables par des voies traditionnelles.

C'est pourquoi, depuis deux ans, les services de la Fédération ont travaillé sur un programme de collecte des déchets de venaison. Vous l'avez peut-être vu dans nos communications, ou en avez-vous bénéficié dans vos secteurs ? Ce programme consiste en l'organisation, la mise en commun et le financement de systèmes de collecte, validés sur le plan sanitaire et mutualisés par grand secteur. Après évaluation des quantités d'animaux tués par communes et analyse



cartographique, la Fédération a établi que, pour bien faire, il faudrait mettre à disposition des sociétés de chasse, au moins 41 systèmes de collecte – congélateurs et bacs d'équarrissage. Et comme les chasseurs vident déjà bien assez leurs poches personnelles pour s'occuper du grand gibier, nous souhaitions que ces dispositifs et leur collecte soient pris en charge par les 21 communautés de communes du Finistère.

La Fédération a donc pris son bâton de pèlerin et, avec l'aide des sociétés locales, a déjà rencontré de nombreuses communautés de communes et en a convaincu quelques-unes. C'est un début qui est certes raisonnable pour le moment, mais qui s'avère très prometteur. Pour celles qui l'ont mis en place, le bilan est très positif: élus, services communaux et chasseurs en sont satisfaits. Quant aux autres, vous savez tous que les finances des collectivités ne sont pas au beau fixe non plus, et que le traitement de ces déchets n'apparaît pas comme une priorité dans les esprits de nombreux élus locaux. Que

ce soit par manque d'information ou par manque d'intérêt, à nous de les convaincre !

Et dans cette bataille, nous avons trouvé un appui plus que notable, une nouvelle fois en la personne de Monsieur le Préfet ESPINASSE, qui s'est également impliqué en écrivant à toutes les communautés de communes, afin de les sensibiliser et de les inciter à entrer dans la démarche. Monsieur le Préfet, nous vous sommes très reconnaissants de votre implication inédite dans les dossiers de la chasse en Finistère, c'est une aide précieuse dans nos missions.

J'incite donc chacun à prendre connaissance de ce programme, à se rapprocher de la Fédération et à en parler à vos élus locaux pour les sensibiliser. Cela pourrait vous faciliter la vie dans vos territoires.

SECURITE

L'autre point incontournable, le plus sérieux, et sur lequel nous concentrons tous nos efforts : la sécurité à la chasse.

Vous le savez, ce sujet est vital à plus d'un titre : au sens propre, pour la sûreté de nos concitoyens et la nôtre ; et au sens figuré, tant il impacte l'opinion publique et donne du grain à moudre aux opposants à la chasse.

Cette saison, 11 accidents mortels ont été recensés au niveau national, tous des chasseurs. Contre 6 l'an dernier, les chiffres ne sont pas en baisse. Dans le Finistère, aucun accident mortel n'a été déploré depuis plusieurs décennies. Toutefois, plusieurs incidents corporels (concernant des chasseurs) et matériels nous ont été signalés. Pensez-y : parfois, il ne s'en est fallu que d'un rien pour qu'un simple incident ne tourne à un véritable accident aux conséquences dramatiques. À chaque fois que nous entendons : « Ouf, ce n'est pas grave... », nous devrions répondre : « Oui, mais cela aurait pu l'être ! ».

Attention, je ne dis pas que les chasseurs finistériens manquent de sérieux ou de précaution — bien au contraire, et les

chiffres en témoignent. Mais il suffit d'une seule fois. Une seule fois où l'on baisse la garde, une seule fois où l'on décide d'être moins rigoureux: moins exigeant sur le choix des postes, sur nos angles de tir, sur le réglage ou l'entretien de nos armes... et l'accident survient. Avec lui : l'effroi, la culpabilité, la colère.

Alors pensez-y, la prochaine fois que vous avez un doute — sur un placement, un tir, un comportement — n'hésitez pas. Ne laissez rien passer. Nous sommes tous responsables à la chasse. Pas seulement le président de la société ou le responsable de battue. Tous. **Les comportements à risque n'ont pas leur place dans nos rangs.** Nous les connaissons tous : à nous de les faire évoluer... ou de les exclure. Voyez-les comme des bombes à retardement, dans des milieux naturels aujourd'hui bien plus fréquentés qu'hier — et sans doute moins que demain.

Contre cela, **les formations décennales sont une belle invention, et nous en sommes déjà à 4 345 chasseurs finistériens formés**, plus de 400 000 au niveau national. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un examen et que ces formations sont déployées dans vos secteurs : vous n'avez donc pas à traverser le département pour vous y rendre. Elles remettent l'église au milieu du village en matière de règles de sécurité, et elles cassent les idées reçues. Ce n'est pas compliqué, et ça évite les gestes malheureux : que demander de plus !

ACCOMPAGNEMENT DES CHASSEURS ET DES SOCIÉTÉS DE CHASSE

En écho à mon introduction, je tiens à vous dire à nouveau que la Fédération est toujours à la tâche, pour vous accompagner dans votre vie de chasseur, mais aussi dans votre rôle de responsable d'association. Ainsi, nous éditons régulièrement des supports d'information et de décryptage de la réglementation des pratiques cynégétiques et de la gestion administrative des sociétés de chasse.

Sur ce dernier point, et parce que nous connaissons les difficultés que rencontrent les présidents de société dans leurs travaux quotidiens, nous passons cette année à la vitesse supérieure, avec **l'organisation d'un grand colloque dédié aux responsables de sociétés de chasse. Il fera intervenir de nombreux intervenants experts en réglementation et sécurité de la chasse, en gestion des associations, en assurance, etc. Il se tiendra le 13 septembre prochain, ici même, à Châteauneuf-du-Faou.**

Nous vous informerons de l'ouverture des inscriptions. Si vous êtes intéressés, ne tardez pas : les places seront limitées à 300 inscriptions, à raison de deux participants maximums par société. Sachez toutefois qu'il s'agit d'une première, et qu'il y aura d'autres événements à l'avenir.

Toujours sur le sujet du soutien aux sociétés de chasse, j'ai le plaisir de faire, pour la deuxième année, le bilan de l'aide apportée aux sociétés de chasse, par le Conseil départemental, et son Président Maël DE CALAN que vous avez pu entendre tout à l'heure, toujours représenté par son vice-président Raymond Messager.

45 600 € de subvention ont été versés cette saison à 250 sociétés, pour un total de 4 560 chasseurs, contre 3 700 à la première édition. Les chasseurs se sont approprié cette aide et en font profiter leur société, c'est très positif ! Pour rappel, 10€ sont versés par chasseurs, aux associations disposant d'un numéro de SIRET. Ce n'est pas rien dans un budget de société de chasse subissant des frais multiples et grandissants !

Lorsque Maël DE CALAN avait annoncé cette initiative, en 2023, nous avions tous été enthousiasmés et reconnaissants pour son engagement. Puis, lorsque nous avons compris qu'il maintenait cette aide, en reconnaissance du rôle et des missions assumées par les



chasseurs, pour le bien public, je dois dire que ce fût une formidable satisfaction pour moi, comme pour toute la Fédération. Recevez encore une fois nos remerciements pour votre engagement auprès des chasseurs, Monsieur le Président.

LE LOUP

Enfin, un dernier mot pour notre nouveau congénère : le loup. Le loup, ou les loups ? **Officiellement, un seul individu est présent en Finistère à ce jour... mais pour combien de temps encore ?** Son retour, en 2022, a marqué un tournant dans la vie de nos territoires ruraux. Nous devons désormais apprendre à vivre avec lui.

Il y a les «anti» et les «pro» loups : l'animal ne laisse personne indifférent. Mais s'il a sa place au sein des écosystèmes et de la biodiversité, son retour ne doit pas se faire au détriment des activités humaines — en particulier de l'élevage. **La Fédération des chasseurs du Finistère appelle à une approche lucide et équilibrée, fondée sur l'anticipation, la concertation avec les acteurs du monde rural et la reconnaissance du rôle des chasseurs en tant que sentinelles des équilibres faunistiques.**

Ainsi, les chasseurs étant partout, leurs observations le sont aussi. Et en tant que Fédération des chasseurs, nous recevons chaque semaine de nouvelles informations de terrain à ce sujet. Là encore les chasseurs sont en première ligne de la surveillance de la nature, impossible de faire sans vous, mes amis.

REMERCIEMENTS

Nous arrivons à la fin de ce bilan et je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux membres du Conseil d'administration pour leur rôle précieux et multifacette de défenseurs, médiateurs, pédagogues et représentants de la chasse, ainsi que de la Fédération. Vous accomplissez votre mission avec une constance et une détermination exemplaire, et cela vous honore.

Je remercie également, à travers son directeur Pascal BIHANNIC, l'ensemble de l'équipe fédérale, ainsi que nos estimateurs. La chasse finistérienne bénéficie de votre dévouement et de vos compétences, ce qui la rend chaque jour un peu meilleure.

Pour conclure, je reprendrai quelques mots inspirés de Guillaume VASSE, Directeur des services administratifs du Saint-Hubert-club de France dans « La Chasse moderne » encyclopédie Larousse du chasseur de 1910 :

“Notre pays est un sol d'élection pour le gibier, notre chasse sera ce qu'elle doit être, une véritable richesse nationale. Que chacun à quelque condition sociale qu'il appartienne y contribue. La chasse française, loin d'entrer en décadence comme on l'affirme, offrira à tous ses disciples les joies cynégétiques que leur sagesse et leur esprit de conservation méthodique leur auront méritées.”

Merci à vous.

Je soumets à votre approbation ce bilan moral.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je soumets à votre approbation ce bilan moral.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvé à l'unanimité

Je vous remercie.



BILAN FINANCIER 2023/2024

P

Présentation du bilan financier par Monsieur Erwann LE GOFF, expert-comptable, puis certification des comptes par Monsieur Samuel ROUSSEAU, commissaire aux comptes.

Après avoir entendu le rapport financier, et la certification des comptes par le commissaire aux comptes, je soumets à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 et l'affectation du déficit de l'exercice,

Soit, - 23 969 €, affectée de la façon suivante :

+ 1 042 € au compte de réserve de gestion de la Fédération ;

Et **- 25 011 €** au compte de réserve de gestion des dégâts.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvés à l'unanimité



1. ACCUEIL & OUVERTURE

2. APPROBATION DU PV DE L'AG 2024 & QUITUS

3. BILAN MORAL

4. BILAN FINANCIER BILAN PRÉVISIONNEL

4.1 COMPTE DE RÉSULTAT

4.2 BILAN ACTIF ET PASSIF

4.3 RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

5. BILAN D'ACTIVITÉ 2024

6. QUESTIONS REÇUES

7. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS

8. CLÔTURE - COCKTAIL DÉJEUNATOIRE



4

BILAN FINANCIER

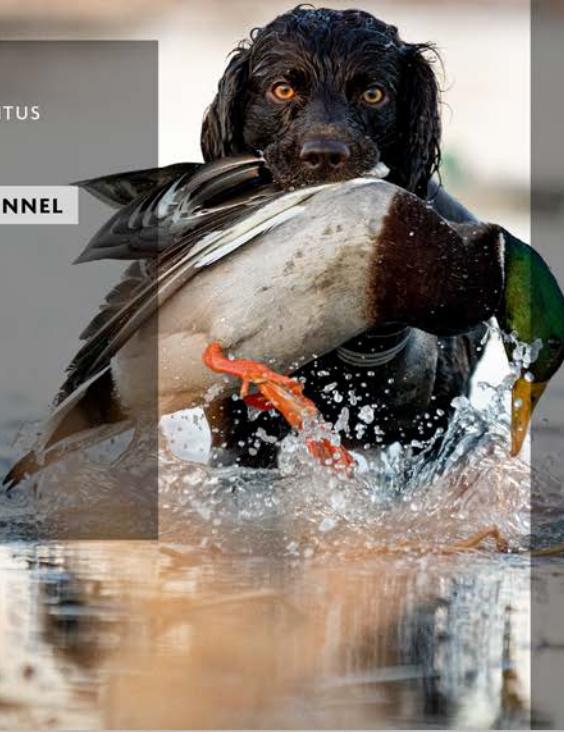
4.1 COMPTE DE RÉSULTAT

4.2 BILAN ACTIF ET PASSIF

4.3 RÉSULTAT PRÉVISIONNEL



1. ACCUEIL & OUVERTURE
2. APPROBATION DU PV DE L'AG 2024 & QUITUS
3. BILAN MORAL
- 4. BILAN FINANCIER BILAN PRÉVISIONNEL**
 - 4.1 COMPTE DE RÉSULTAT**
 - 4.2 BILAN ACTIF ET PASSIF
 - 4.3 RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
5. BILAN D'ACTIVITÉ 2024
6. QUESTIONS REÇUES
7. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS
8. CLÔTURE - COCKTAIL DÉJEUNATOIRE



4.1

COMPTE DE RÉSULTAT

EXPERT-COMPTABLE
ERWAN LE GOFF
SOCOGEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 29

LA FÉDÉRATION EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan d'année 2023/2024 -
Fédération
départementale des
chasseurs du Finistère



RÉSULTATS
-23 969€

-1,51%
DU CA

PRODUITS
D'EXPLOITATION
1 698 K€

↗ +4,2%
Hausse de 67 892 €



FONDS PROPRES
2 936 K€



TRÉSORERIE
2 806 K€



EFFECTIFS
12 PERSONNES

Crédit usagers : 6 jours
Crédit fourn. : 67 jours





1. ACCUEIL & OUVERTURE
2. APPROBATION DU PV DE L'AG 2024 & QUITUS
3. BILAN MORAL
4. BILAN FINANCIER BILAN PRÉVISIONNEL
 - 4.1 COMPTE DE RÉSULTAT
 - 4.1.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
 - 4.1.2 LE BILAN
 - 4.2 BILAN ACTIF ET PASSIF
 - 4.3 RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
5. BILAN D'ACTIVITÉ 2024
6. QUESTIONS REÇUES
7. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS
8. CLÔTURE - COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

4.1.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

EXPERT-COMPTABLE
ERWAN LE GOFF
SOCOGEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 29

BILAN ANNÉE 2023/2024 ACTIVITÉ GLOBALE

	2023/2024	2022/2023	ÉVOLUTION
RESSOURCES ASSOCIATIVES	1 520 941 €	1 511 569 €	+ 0,6 % →
VENTES DE MARCHANDISES	25 224 €	12 451 €	+102,6 % 🏆
PRESTATIONS VENDUES	43 592 €	42 937 €	+1,5 % →
ACTIVITÉ GLOBALE	1 589 757 €	1 566 957 €	+ 1,5 % →

RESSOURCES ASSOCIATIVES :

UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS : 195 661 €

SUBVENTIONS : 312 043 €

COTISATIONS ADHÉRENTS ET AUTRES : 1 013 237 €

VENTES DE MARCHANDISES : DONT MIRADORS ET SACS DE VENAISON

PRESTATIONS VENDUES : JOURNAL ET FORMATIONS





BILAN ANNÉE 2023/2024

SUBVENTIONS OBTENUES

	2023/2024	2022/2023	ÉVOLUTION
SUBVENTION OFB	2 231 €	3 222 €	-30,8 % ⚡
CG 29 GESTION CYNÉGÉTIQUE	20 000 €	19 900 €	+0,5 % ➔
ETAT GESTION RÉGIE CHASSE	30 535 €	31 328 €	-2,5 % ➔
AUTRES SUBVENTIONS (FNC [...])	1 363 €	1 356 €	+0,5 % ➔
PÉRÉQUATION REFORME	59 192 €	59 192 €	0 % ➔
ÉCO-CONTRIBUTION	49 154 €	262 663 €	-81,3 % ⚡
PLAN ACCOMPAGNEMENT [...]	149 571 €	86 540 €	+ 72,8 % 🏆
TOTAL	312 043 €	464 201 €	- 32,8 % ⚡

BILAN ANNÉE 2023/2024

COTISATIONS DES ADHÉRENTS

	2023/2024	2022/2023	ÉVOLUTION
PERMIS	611 000 €	601 968 €	+1,5 % ➔
SOCIÉTÉS DE CHASSE	64 695 €	51 000 €	+26,9 % 🏆
CONTRAT S./ PLAN DE CHASSE	234 145 €	226 761 €	+3,3 % 😊
TIMBRES SANGLIERS	103 397 €	82 505 €	+25,3 % 🏆
TOTAL	1 013 237 €	962 234 €	+5,3 % 😊





BILAN ANNÉE 2023/2024

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2023/2024

512 177 €

% Produits
32,22%

2022/2023

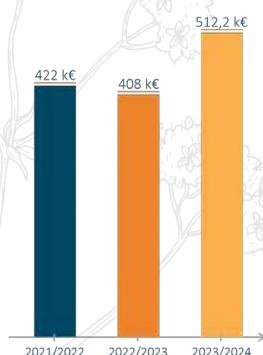
407 973 €

26,04%



+25,5%

+104 204 €



Produits d'exploitation : +1,5%

Les charges de fonctionnement sont en forte augmentation, comprenant principalement l'augmentation du coût de l'électricité (+25K€), le recours aux services extérieurs (+10K€ études liées aux éco-contribution) et l'entretien du site de Brasparts (broyage du bois 44K€ et peinture 14K€).

BILAN ANNÉE 2023/2024

IMPÔTS ET TAXES

2023/2024

43 573 €

% Produits
2,74%

2022/2023

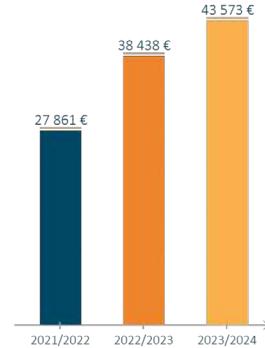
38 438 €

2,45%



+13,4%

+5 135 €



Produits d'exploitation : +1,5%

Dont :

- taxe sur les salaires : 27 434€
- formation continue : 4 920€
- taxe foncière : 6 091€
- taxe d'habitation : 5 155€



BILAN ANNÉE 2023/2024

SYNTHESE DES CHARGES DE PERSONNEL

	2023/2024	2022/2023	Évolution
Salaires bruts	460 000 €	407 930 €	+52 070 € +12,8%
Charges sociales	202 305 €	189 707 €	+12 598 € +6,6%
Taux de charges sociales	43,98%	46,5%	-2,5
Autres charges du [...]	19 645 €	20 445 €	-800 € -3,9%

L'augmentation des rémunérations brutes comprend une charge exceptionnelle de départ à la retraite sur l'exercice comptable (pris en charge par le fonds externalisé pour 31K€).

BILAN ANNÉE 2023/2024

SYNTHESE DE L'ACTIVITÉ

	2023/2024	2022/2023	Évolution
Produits d'exploitation	1 697 852 €	1 629 960 €	+67 892 € +4,2%
Marge globale	-3 118 €	-2 357 €	-761 € -32,3% ⚡
Charges de fonctionnement	512 177 €	407 973 €	+104 204 € +25,5%
Aides financières	62 298 €	68 161 €	-5 863 € -8,6%
Impôts et taxes	43 573 €	38 438 €	+5 135 € +13,4%
Charges de personnel	681 950 €	618 082 €	+63 868 € +10,3%
Dotations aux amortissements	68 581 €	77 746 €	-9 165 € -11,8%
Reports en fonds dédiés	127 371 €	173 457 €	-46 086 € -26,6%
Résultat d'exploitation	-92 352 €	-147 105 €	+54 753 € +37,2%
Résultat financier	74 081 €	35 281 €	+38 800 € +110%
Résultat courant	-18 270 €	-111 824 €	+93 554 € +83,7%
Résultat exceptionnel	1 888 €	7 340 €	-5 452 € -74,3%
Résultat de l'exercice	-23 969 €	-110 513 €	+86 544 € +78,3%





BILAN ANNÉE 2023/2024

COMpte DÉGÂTS

	Résultat 2023/2024	Résultat 2022/2023
	du 01/07/2023 au 30/06/2024	du 01/07/2022 au 30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Plan de Chasse Chevreuil	156 690	154 260
Plan de Chasse Cerf	5 670	4 700
Timbre Sanglier	45 270	23 660
Plan d'accompagnement Dégats	149 571	86 540
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	357 201	269 160
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de Bracelets	8 378	8 240
Indémnisation des Agriculteurs	229 066	323 157
Frais Estimateurs	23 548	23 772
Autres achats et charges externes	30 120	23 682
Impôts et taxes	5 876	4 517
Salaires + Charges Sociales (15% du montant total)	94 366	85 200
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	391 354	468 568
RESULTAT D'EXPLOITATION	-34 152	-199 407
Produits financiers	9 143	6 883
Frais financiers	0	0
RESULTAT FINANCIER	9 143	6 883
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Reprises sur provisions	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-25 011	-192 525

Le résultat du compte dégâts s'élève à **-25 011€** contre **-192 525€** en 2022/2023. Le plan d'accompagnement dégâts est en augmentation de 63K€. Les indémnisations sont en baisse de 94K€.

BILAN ANNÉE 2023/2024

SOLDE DE TRÉSORERIE

Solde de trésorerie au 30/06/2023	2 898 484 €
+ Mouvements de trésorerie 2023/2024	-92 458 €
Solde de Trésorerie au 30/06/2024	2 806 026 €

La trésorerie consommée dans l'année s'élève à **-25 556€**.

Les investissements autofinancés consomment 22K€ de trésorerie. La variation du BFR est de -45K€ sur l'exercice comptable.





4.1.2 LE BILAN

EXPERT-COMPTABLE
ERWAN LE GOFF
SOCOGEC

- 1. ACCUEIL & OUVERTURE
- 2. APPROBATION DU PV DE L'AG 2024 & QUITUS
- 3. BILAN MORAL
- 4. BILAN FINANCIER BILAN PRÉVISIONNEL**
 - 4.1 COMPTE DE RÉSULTAT**
 - 4.1.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
 - 4.1.2 LE BILAN**
 - 4.2 BILAN ACTIF ET PASSIF
 - 4.3 RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
- 5. BILAN D'ACTIVITÉ 2024
- 6. QUESTIONS REÇUES
- 7. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS
- 8. CLÔTURE - COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 29

BILAN AU 30/06/2024

	ACTIF	PASSIF
	3 517 749 €	3 517 749 €
IMMobilisations	330 208 €	
stocks	18 209 €	
Créances usagérs	1 162 €	
Autres créances	361 387 €	
		2 936 373 €
Trésorerie	2 806 026 €	
		128 398 €
		100 881 €
		352 127 €
		FONDS PROPRES
		PROV., FONDS DÉDIÉS
		DETTEs FOURNISSEURS
		AUTREs DETTES
FONDS DE ROULEMENT	2 734 563 €	
EXCÉDENT EN F.R.	71 463 €	
TRÉSORERIE	2 806 026 €	

BILAN AU 30/06/2023

	ACTIF	PASSIF
	3 617 015 €	3 617 015 €
IMMobilisations	376 949 €	
stocks	10 113 €	
Créances usagérs	2 000 €	
Autres créances	330 004 €	
		2 962 231 €
Trésorerie	2 898 484 €	
		196 688 €
		90 063 €
		368 033 €
		FONDS PROPRES
		PROV., FONDS DÉDIÉS
		DETTEs FOURNISSEURS
		AUTREs DETTES
FONDS DE ROULEMENT	2 781 970 €	
EXCÉDENT EN F.R.	116 514 €	
TRÉSORERIE	2 898 484 €	



1. ACCUEIL & OUVERTURE
2. APPROBATION DU PV DE L'AG 2024 & QUITUS
3. BILAN MORAL
- 4. BILAN FINANCIER BILAN PRÉVISIONNEL**
 - 4.1 COMPTE DE RÉSULTAT
 - 4.2 BILAN ACTIF ET PASSIF**
 - 4.3 RÉSULTAT PRÉVISIONNEL
5. BILAN D'ACTIVITÉ 2024
6. QUESTIONS REÇUES
7. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS
8. CLÔTURE - COCKTAIL DÉJEUNATOIRE



4.2

BILAN ACTIF ET PASSIF

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
SAMUEL ROUSSEAU
OUEST CONSEILS**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 29

BILAN ACTIF (EN EUROS)

ACTIF IMMOBILÉ

		Exercice N 30/06/2024		Exercice N-1 30/06/2023	Écart
		Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
IMMobilisations incorporelles	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concession, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	59 050	59 050	0	460
IMMobilisations corporelles	Avances et acomptes				
	Terrains	329 789	263 051	66 738	57 657
	Constructions	1129 633	1 045 539	84 094	111 822
	Installations techniques, matériel et outillage	533 164	413 229	119 935	149 327
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
IMMobilisations financières	Avances et acomptes				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à participations				
	Autres titres immobilisés	58 883		58 883	57 126
	Prêts				1 757
	Autres immobilisations financière	557		557	557
	TOTAL I	2 111 077	1 780 869	330 208	376 949
					-46 742

BILAN ACTIF (EN EUROS)

ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières, approvisionnements				
		Produits intermédiaires et finis				
CRÉANCES	Marchandises	13 266		13 266	9 332	3 934
	Avances et acomptes versés sur commande	0		0	0	0
COMPTES DE RÉGULARISATION	Créances usagers et comptes rattachés	6 862		6 862	2 246	4 616
	Autres créances	329 390		329 390	287 296	42 094
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	2 073 892		2 073 892	2 050 805	23 087
	Disponibilités	732 134		732 134	847 678	-115 544
	Charges constatées d'avance	31 998		31 998	42 708	-10 710
TOTAL II		3 187 542	0	3 187 541	3 240 065	-52 523
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		5 298 618	1 780 869	3 517 749	3 617 015	-99 266

BILAN PASSIF (EN EUROS)

FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise	Exercice N 30/06/2024	Exercice N-1 30/06/2023	Ecart N/N-1
			Net	Net	Euros
		Écart de réévaluation	342 735	342 735	
		Réserve			
		Réserves statuaires ou contractuelles			
		Réserves pour projet de l'entité	502 864	693 055	-190 191
		Autres réserves	2 113 515	2 033 837	79 678
		Report à nouveau	0	0	0
		Résultat de l'exercice (excédents ou déficits)	-23 969	-110 513	86 544
		Fonds associatifs avec le droit de reprise			
		Écart de réévaluation			
		Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	1 229	3 117	-1 888
		Provisions réglementées			
		Droit des propriétaires			
		TOTAL I	2 936 373	2 962 231	-25 858
		Comptes de liaison			
		TOTAL II			
		Provisions pour risques			0
		Provisions pour charges	0	0	0
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	128 398	196 688	-68 290
		Fonds dédiés sur autres ressources			
		TOTAL III	128 398	196 688	-68 290

BILAN PASSIF (EN EUROS)

DETTE DETTE COMPTES DE RÉGULARISATION	DETTES FINANCIÈRES	Emprunts auprès d'établissements de crédit			
		Concours bancaires courants	0	18	-18
	DETTES D'EXPLOITATION	Emprunts et dettes financières divers			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 851	90 063	10 788
		Dettes fiscales et sociales	185 163	176 978	8 185
		Dettes sur immobilisations et compte rattachées			
		Autres dettes	164 627	132 137	32 490
		Produits constatés d'avance	2 337	58 918	-56 581
	TOTAL IV		452 978	458 096	-5 118
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 517 749	3 617 015	-99 266

RAPPORT FINANCIER 2023/2024

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023/2024

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2024 et affectation du bénéfice de l'exercice, soit **-23 969 €** :

+ 1 042 € au compte de réserve de gestion de la Fédération,
- 25 011 € au compte de réserve de gestion des Dégâts.

→ MOTION À VOTER



VOTE





- 1. ACCUEIL & OUVERTURE
- 2. APPROBATION DU PV DE L'AG 2024 & QUITUS
- 3. BILAN MORAL
- 4. BILAN FINANCIER BILAN PRÉVISIONNEL**
 - 4.1 COMPTE DE RÉSULTAT
 - 4.2 BILAN ACTIF ET PASSIF
 - 4.3 RÉSULTAT PRÉVISIONNEL**
- 5. BILAN D'ACTIVITÉ 2024
- 6. QUESTIONS REÇUES
- 7. INTERVENTIONS DES PERSONNALITÉS
- 8. CLÔTURE - COCKTAIL DÉJEUNATOIRE



4.3

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

**TRÉSORIER FDC 29
JOËL LE GALL**

PRÉVISIONNEL FINANCIER 2024/2025

Présentation du prévisionnel par le trésorier Joël Le Gall.

Après avoir entendu le trésorier, je soumets à votre approbation le prévisionnel pour l'exercice 2024/2025.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvé à l'unanimité

Je vous remercie, je rends la parole à Joël Le Gall pour la présentation des tarifs.

RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

du 01/07/2025 au 30/06/2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 29

PRODUITS D'EXPLOITATION

Timbres fédéraux	629 528
Compensation FNC réforme de la chasse	62 000
Affiliations des Stés et des Particuliers	69 000
Contrats de services complémentaires	58 000
Ventes de marchandises	26 500
Subventions	53 000
Eco-contribution	140 000
Chasseur finistérien	45 000
Recettes diverses	123 300
Recettes dégâts (bracelets + taxes...)	348 500
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 554 828

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises	20 000
Autres achats et charges externes	429 200
Impôts et taxes	40 500
Salaires et traitements	422 000
Charges sociales	172 000
Autres charges de gestion	114 000
Dotations aux amortissements et Provisions	71 000
Charges Dégâts	471 500
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 740 200

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

-185 372

Produits financiers FDC

55 000

RÉSULTAT FINANCIER

55 000

Produits exceptionnels

3 000

Charges exceptionnelles

0

Reprises sur provisions

6 000

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

9 000

RÉSULTAT DE CLOTURE REPORTÉ

-121 372

(Sans le plan d'accompagnement dégâts de l'Etat)



TARIFS 2025/2026

Concernant les tarifs 2025/2026, je vous présente la liste :

- Timbre fédéral : **76 €**
- Adhésion territoire : **95€**
- Frais de dossier : **5€**
- Formation candidat au permis de chasser : **46€ OFB + 60€ FDC29**
- Bracelet chevreuil : **30 €**
- Bracelet cerf : **150 €**
- Bracelet Lièvre : **5€**
- Timbre grand gibier : **10€**
- Taxe à l'hectare : **0€**

Je soumets à votre approbation les propositions de tarifs 2025/2026.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvé à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 29



TARIFICATION DE LA VALIDATION ANNUELLE 2025/2026

PREMIÈRE RÉSOLUTION

TARIFS 2025/2026	ADHÉSION TERRITOIRE 2025/2026	FRAIS DE DOSSIER	LES DISPOSITIFS DE MARQUAGE ET TIMBRE
Cotisation départementale : 76 €	Cotisation départementale : 95 €	Frais de dossier : 5 €	Chevreuil : 30 € Cerf : 150 € Lièvre : 5 € Timbre grand gibier : 10€ (chevreuil - cerf - sanglier)

CONTRIBUTION TERRITORIALE DE SOLIDARITÉ DÉGÂTS	CONTRAT DE SERVICE	FORMATION DE CANDIDATS AU PERMIS DE CHASSER
<i>*En fonction de la surface des sociétés de chasse.</i>	Augmentation en fonction de la prévision d'inflation 2025 de 1,8 % .	60 €

BILAN D'ACTIVITE

BILAN DES REUNIONS DE SECTEURS

Monsieur Joël LE BEUZE, notre secrétaire, va désormais prendre la parole pour nous résumer les grands travaux réalisés par la Fédération cette année, et vous proposer une synthèse des réunions de secteurs.

Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et à tous, Je vais vous présenter le rapport d'activité, en abordant les thèmes et bilans discutés lors des réunions de secteur. Nous tenons à remercier les professionnels de la Fédération pour la préparation du PowerPoint, ainsi que Joël Quarant pour avoir assuré la logistique de présentation.

Je remercie également notre Président, l'ensemble de mes collègues administrateurs qui se sont déplacés, ainsi que nos chasseurs, venus participer et dialoguer lors de nombreux échanges enrichissants. Jusqu'à 140 personnes ont assisté à la réunion des trois secteurs du sud : un record de participation pour ce type d'événement.

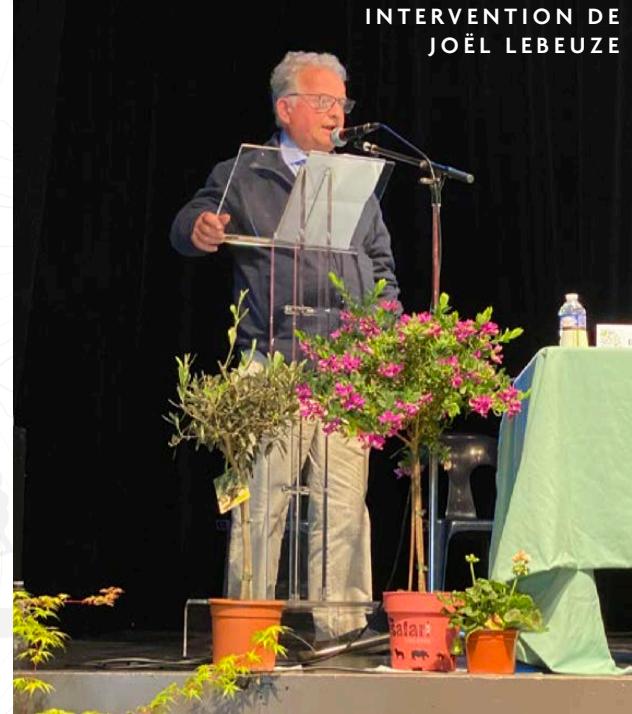
Le Conseil Départemental

La présence du Président du Conseil Départemental et du Vice-Président chargé de la ruralité lors des réunions de secteur a permis d'initier un nouveau dialogue, inédit jusqu'à présent. La subvention de 10 €/chasseur sera donc maintenue. Le Conseil Départemental préfère conserver un lien direct avec les chasseurs plutôt que d'allouer cette somme à la Fédération. Il nous a fait part de sa reconnaissance envers la chasse, considérée comme un lien essentiel à la ruralité. Sans l'efficacité des chasseurs, les dégâts aux cultures et les collisions avec les sangliers seraient bien plus fréquents. Ce constat est partagé par la Fédération et le Conseil Départemental.

La SÉCURITÉ

La sécurité est pour nous une priorité majeure. Le Président et le Conseil d'Administration réitèrent leur appel à une vigilance renforcée, en particulier lors des ronds et des battues. Aucun accident n'a été recensé cette saison, seulement quelques incidents. Cela dit, rien n'est jamais acquis dans ce domaine et une attention constante est nécessaire.

Le partenariat sur le ciblage se poursuit avec la FDC et l'Association des Chasseurs de Grand Gibier à Plouarzel, tout comme les



formations décennales de sécurité : 60 % des chasseurs ont été formés à ce jour. Les audits de sécurité (postes avec ou sans mirador) se poursuivent également grâce à nos techniciens. Le tir à la chevrotine sur les sangliers a été rejeté lors d'un vote à l'Assemblée Générale 2024. Le tir dans la traque reste interdit, sauf dans les cas spécifiés par l'avenant au SDGC, à paraître prochainement.

LE PETIT GIBIER

Le lapin de garenne : Le projet de cohabitation entre lapins et cultures sans causer de dégâts est novateur et illustre la capacité d'adaptation de notre Fédération. Félicitations à Stéphanie, son équipe, ainsi qu'aux chasseurs et agriculteurs impliqués. La chasse au bâton, organisée à Tréguerec avec l'AFACC et la FDC, a réuni une centaine de participants, dont une quarantaine de jeunes : un véritable succès.

Le lièvre : Sa population continue de progresser, notamment dans le nord du département. Une demande d'allongement de la période de chasse au bâton a été formulée : cela pourrait être étendu jusqu'au 31 mars (voir modalités auprès de la FDC).

Le faisan : Il est actuellement géré dans quatre secteurs : le GIC de Cornouaille, le Cap Sizun, les Monts d'Arrée et certaines sociétés du nord. Les comptages sont en cours ; les effectifs évoluent peu. La bécasse des bois : La saison a été bonne à excellente selon les secteurs. Toutefois, des chasseurs extérieurs au département n'ont pas respecté les quotas. Des procès-verbaux ont été dressés.

Le pigeon et le gibier d'eau : Les pigeons sont passés rapidement sans s'installer. Les anatidés ont été nombreux dans le nord et le centre, moins dans le sud.

LE GRAND GIBIER

Le chevreuil : la population est globalement en baisse, malgré quelques zones stables. Les causes sont multiples : maladies, faible recrutement de jeunes, conditions météorologiques extrêmes et prélèvements déséquilibrés (femelles, mâles, jeunes).

Le cerf : Les prélèvements ont évolué : 7 en 2018, 14 en 2020, 28 en 2024, qui marque le record en nombre et en taux de réalisation (63 %).

Le sanglier : En 2013/2014, 330 sangliers avaient été prélevés sur 86 communes. Au 30 juin 2025, on comptera plus de 5 000 prélèvements ou collisions routières. Bravo aux chasseurs pour leur mobilisation et leurs efforts de coordination via des regroupements de sociétés, avec une gestion sans consignes

restrictives de tir, ce qui permet une meilleure maîtrise des populations. La chasse reste un loisir, et cette implication repose sur la volonté des chasseurs.

Les déchets de venaison : Environ 100 tonnes par an dans le Finistère. Si certains secteurs sont équipés, le rythme reste insuffisant. Il s'agit d'un enjeu de santé publique. Un courrier a été adressé aux présidents de comcom pour accélérer les choses. Deux collègues, Maël PEDEN et Lionel FER, ont mené des expériences réussies et peuvent vous conseiller.

Les dégâts de grand gibier : En 2023/2024, les indemnisations ont atteint 186 113 € pour 205 dossiers, dont 203 liés aux sangliers. La carte des dégâts recoupe celle des prélèvements. En cas de dégâts, des solutions existent : clôtures électrifiées (à plusieurs fils) ou agrainage dissuasif, qui a prouvé son efficacité. Attention : pas d'agrainage de nourrissage.

Sanitaire : Le département a été touché par l'Influenza aviaire. La France reste indemne de PPA, mais la vigilance est de mise. Autres maladies présentes : coccidiose, tularémie, yersiniose, Mannheimia.

LES ESOD

Blaireau : Une nouvelle demande de période complémentaire sera faite avec l'appui de la Chambre d'Agriculture.

Renard : En progression, malgré des cas de gale. Il manque cependant des attestations de dégâts pour maintenir son classement comme espèce nuisible.

L'ÉCO-CONTRIBUTION / NATURE PROPRE

Plusieurs projets sont financés par l'éco-contribution :

- Restauration du vivier de Kerlouan
- Restauration des landes et tourbières de Ti Blaise

Étude du courlis cendré dans les Monts d'Arrée

Pour la première fois, les chasseurs, le personnel de la FDC et d'autres bénévoles ont participé à l'opération J'aime la nature propre récoltant plusieurs tonnes de déchets. Félicitations à tous!

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE / PLANNING DES FORMATIONS

Ces informations ont également été communiquées lors des réunions de secteur, accompagnées du tableau récapitulatif des formations.

Je soumets à votre approbation le bilan d'activité.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvé à l'unanimité

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE 2024/2025

Passons maintenant à la présentation des dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison prochaine, qui seront étudiées en CDCFS le 24 avril prochain.

Je soumets à votre approbation les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse 2025/2026.

Vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

Résultats : Approuvé à l'unanimité

DATES D'OUVERTURES 2025/2026

PETIT GIBIER DE PLAIN

	FAISAN
OUVERTURE GÉNÉRALE	
21 septembre OUVERTURE	01 janvier FERMETURE

	PERDRIX
OUVERTURE GÉNÉRALE	
21 septembre OUVERTURE	01 janvier FERMETURE

GRAND GIBIER

	LIÈVRE
OUVERTURE GÉNÉRALE	
05 octobre OUVERTURE	07 décembre FERMETURE

	CHEVREUIL
PÉRIODE ANTICIPÉE	
01 ^{er} juin 2025 au 20 septembre 2025	

	CERF
PÉRIODE ANTICIPÉE	
01 ^{er} septembre 2025 au 20 septembre 2025	

	SANGLIER
OUVERTURE GÉNÉRALE	
21 septembre OUVERTURE	31 mars FERMETURE

VÉNERIE SOUS TERRE



BLAIREAU OUVERTURE GÉNÉRALE

15 septembre OUVERTURE	15 janvier FERMETURE
-------------------------------------	-----------------------------------

PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE
15 mai 2026 au 14 septembre 2026



AUTRES ESPÈCES RAGONDIN - RENARD OUVERTURE GÉNÉRALE

15 septembre OUVERTURE	15 janvier FERMETURE
-------------------------------------	-----------------------------------

GIBIER D'EAU ET OISEAUX DE PASSAGE

FIXÉES PAR ARRÊTÉS MINISTÉRIELS



CHASSE À COURRE, À COR ET À CRI

OUVERTURE GÉNÉRALE
21 septembre OUVERTURE

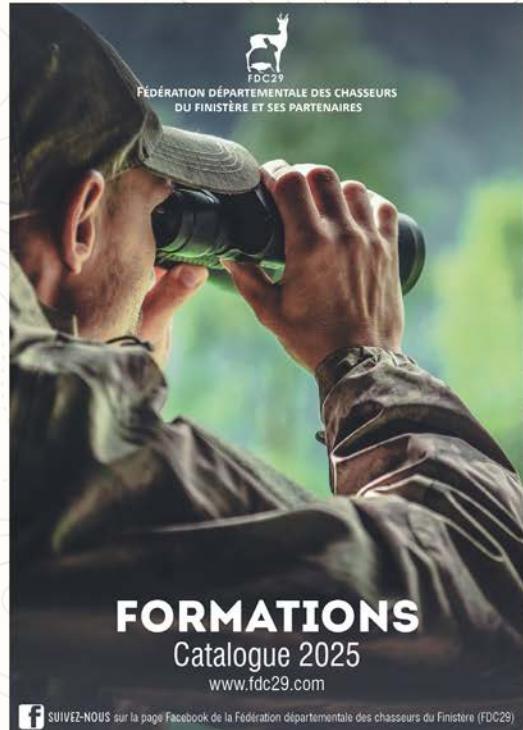


FORMATIONS

Présentation des formations par le secrétaire, Joël LE BEUZE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025 - FDC 29

DATES DES FORMATIONS 2025/2026



EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Toute l'année 2025
(excepté février et août)



BREVET GRAND GIBIER

Mars 2025



CHASSE ACCOMPAGNÉE

Samedi 14/06/2025
Samedi 06/09/2025



SÉCURITÉ EN BATTUE

Samedi 24 mai 2025 (matin)
Samedi 21 juin 2025 (matin)
Lundi 08 septembre 2025 (matin)



CHASSE À L'ARC

26 avril 2025 - Saint Jean Brévelay, Morbihan
17 mai 2025 - Saint Symphorien, Ille Et Vilaine
07 juin 2025 - Glomel, Côtes d'Armor
06 septembre 2025 - Brasparts, Finistère



AGRÉMENT DE PIÈGEUR

Samedi 29 mars 2025
ET
Samedi 05 avril 2025



AGRÉMENT DE GARDE-CHASSE PARTICULIER

26,27 et 28 juin 2025



INITIATION À LA RECHERCHE AU SANG DU GRAND GIBIER

Dates à confirmer



FORMATION SPECIFIQUE PIEGEAGE DU SANGLIER

Samedi 01 mars (matin)
Samedi 17 mai (matin)
Vendredi 19 septembre (matin)



RÉGULATION DES CORVIDÉS

Samedi 22 mars 2025 (matin)



CHASSE DU GRAND GIBIER À L'APPROCHE ET À L'AFFÛT

Octobre 2025



COURS DE CUISINE : APPRENEZ, CRÉEZ, DÉGUSTEZ !

Samedi 13 décembre 2025



HYGIÈNE DE LA VENAISON

Samedi 27 septembre 2025
(formation d'1/2 journée : matin)



CIBLAGE DES ARMES

Samedi 24 et 31 mai 2025
Samedi 07 et 14 juin 2025
Samedi 16 et 23 août 2025
(formation d'une demi-journée)

INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

DANIEL AUTRET / PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION

Et pour terminer notre matinée, nous allons entendre avec intérêt et grand plaisir les interventions des personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes.

JEAN-MARC DELCASSO

PRESIDENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES HAUTES-PYRENEES

JEAN-ALAIN DIVANAC'H

PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTÈRE

MARIE DUBOIS

DIRECTRICE REGIONALE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

RAYMOND MESSAGER

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN CHARGE DE LA RURALITÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

ALAIN ESPINASSE

PREFET DU FINISTÈRE





t pour terminer notre matinée, nous allons entendre avec intérêt et grand plaisir les interventions des personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes.

JEAN-MARC DELCASSO / PRESIDENT DE LA FDC DES HAUTES-PYRENEES

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers collègues présidents, chers amis chasseurs, merci pour votre accueil.

J'ai une pensée amicale pour celles et ceux qui ont fait vivre cette Fédération avant nous. J'ai eu l'honneur de siéger à la Fédération nationale entre 2017 et 2022 ; cela m'a permis de mesurer, ici dans le Finistère comme ailleurs, combien l'action des chasseurs est utile quand il s'agit de réguler, observer et protéger.

Mon propos porte aujourd'hui sur un sujet qui nous concerne tous : la santé de la faune sauvage et les risques zoonotiques. En tant que vétérinaire, je veux rappeler quelques points simples :

- Une large part des maladies humaines connues est d'origine animale et la majorité des maladies émergentes franchissent la barrière d'espèce. Chaque année, de nouvelles maladies apparaissent, favorisées par nos activités (déforestation, urbanisation, intensification des échanges, introductions d'espèces exotiques, etc.).
- Ces dynamiques mettent en contact des espèces qui ne se rencontraient pas, favorisent les hôtes réservoirs et vecteurs, et créent des situations épidémiologiques inédites.

Les conséquences sont sanitaires, économiques et écologiques. Quelques exemples parlants :

- Les espèces exotiques envahissantes peuvent véhiculer des agents pathogènes qui déstabilisent la faune locale (l'écureuil gris et la virose fatale pour l'écureuil roux, par exemple).
- Des pollutions médicamenteuses ont déjà provoqué des catastrophes inattendues : l'usage vétérinaire du diclofénac en Asie a entraîné l'effondrement des populations de vautours charognards, avec à la clé une recrudescence de chiens errants et de zoonoses.
- Plus près de nous, nous avons tous en tête des épisodes de brucellose, de tuberculose bovine ou d'influenza aviaire impliquant faune sauvage et cheptels.



Face à cela, la chasse organisée et ses réseaux sont une force :

- Le réseau SAGIR (surveillance passive de la faune trouvée morte) existe depuis les années 1970 et demeure un pilier.
- À côté, s'est développée une veille active portée par les Fédérations : collecte d'organes (rates, ganglions...), stockage en chambres froides, constitution de biobanques pour analyser rétrospectivement et suivre les agents pathogènes dans le temps.
- La formation à l'hygiène de la venaison fait de chaque chasseur un premier observateur : un abcès, une lésion atypique, une carcasse anormale... doivent conduire à déclarer et faire analyser plutôt que de « laisser filer ».

Focus 1 – Peste porcine africaine (PPA)

La PPA est une maladie virale des suidés (porc domestique et sanglier), hautement résistante dans le milieu extérieur et sans vaccin disponible pour l'instant en Europe.

- Transmission : contacts avec animaux infectés (sang, sécrétions), carcasses, denrées contaminées, matériel, véhicules... Les restes alimentaires transportés et jetés dans la nature sont un vecteur majeur.
- Diffusion en Europe : après l'Est européen (2014), la maladie a touché l'Allemagne, l'Italie (y compris la Sardaigne où elle est endémique), et plus récemment d'autres pays. Quelques États ont réussi à l'éradiquer localement (ex. : République tchèque, Belgique) grâce à des mesures drastiques : zones de contrôle, clôtures, réduction massive des populations de sangliers, recherche systématique des carcasses, biosécurité renforcée.
- Enjeux pour la France : les foyers proches des frontières nous obligent à une vigilance maximale. La biosécurité en élevage, la sensibilisation des transporteurs et travailleurs venus de zones infectées, la gestion des déchets alimentaires, la déclaration rapide de toute suspicion et la coordination de tous les acteurs (éleveurs, chasseurs, services de l'Etat) sont déterminantes.
- En zone infectée, on applique : réglementations de mouvements, surveillance accrue, analyses systématiques, plans d'éradication et, si besoin, adaptation des activités de chasse pour casser la dynamique.

Focus 2 – Maladie d'Aujeszky (pseudo-rage)

Autre sujet trop souvent sous-estimé : la maladie d'Aujeszky, virus herpétique des suidés.

- Elle est mortelle pour les carnivores (dont les chiens de chasse), non transmissible à l'homme.
- La contamination se fait par contact avec des sangliers infectés (morsures, plaies, consommation de viande crue). L'évolution est fulgurante : démangeaisons intenses, automutilation, décès en quelques jours.
- Recommandations : limiter le contact direct des chiens avec les sangliers, éviter la distribution de cru (abats/viandes) aux chiens, et signaler tout cas suspect. Des enquêtes sérologiques menées dans certaines fédérations montrent des taux non négligeables d'animaux exposés chez les sangliers ; c'est un risque réel pour nos meutes.

En conclusion, notre efficacité repose sur trois leviers :

1. Observer et signaler : tout animal trouvé mort, toute lésion anormale → on déclare et on analyse.
2. Organiser et former : hygiène de la venaison, collecte d'échantillons, biobanque et retours d'analyses.
3. Coordonner : chasseurs, éleveurs, vétérinaires, services de l'État — même combat pour protéger la santé animale, l'élevage, la biodiversité et l'économie rurale.

Merci de votre attention.

JEAN-ALAIN DIVANAC'H /
PRESIDENT DE LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE DU FINISTERE

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, chers chasseurs, merci pour votre invitation.

Je serai bref, car les interventions précédentes - notamment la dernière, très technique - ont bien montré à quel point nos deux mondes se côtoient au quotidien : le vôtre, fait de passion et souvent d'élevage de chiens ; le nôtre, fait de production agricole. Nous partageons un même territoire rural et, avec lui, des responsabilités communes.

Je voudrais articuler mon propos autour de trois mots : proximité, respect, responsabilité.

Proximité. Nous vivons, travaillons et évoluons sur les mêmes espaces. La régulation des espèces que vous conduisez, la mise en valeur des paysages et des cultures que nous portons : tout se tisse au plus près du terrain, entre fédérations, sociétés de chasse, syndicats locaux et exploitations agricoles. Cette proximité est naturelle, utile et indispensable.

Respect. Se côtoyer sur le terrain impose compréhension et écoute. Chacun a ses contraintes :

- contraintes économiques et de disponibilité pour les agriculteurs ;
- contraintes opérationnelles pour les chasseurs, avec des moyens parfois mutualisés (ex. achats groupés,

logistique locale).

C'est en partageant les moyens et en coordonnant les calendriers qu'on progresse concrètement.

Responsabilité. En septembre, nous avons réuni le Préfet, dans le Pays bigouden, pour constater sur place l'ampleur des dégâts et acter la nécessité de déployer tous les leviers à notre disposition pour juguler des espèces en forte prolifération. Quand les dégâts deviennent insupportables - techniquement, économiquement, et psychologiquement - il faut le dire. L'indemnisation des dégâts de grand gibier ne reflète pas l'ensemble des pertes vécues au quotidien sur les exploitations.

J'en viens aux dossiers concrets :

- Choucas : département « péninsule » oblige, nous avons été les premiers touchés. Depuis plus de dix ans, les dégâts se sont diffusés aux autres départements bretons et au-delà (Normandie, Pays de la Loire). Malgré cela, nous n'avons pas obtenu le déclassement de l'espèce. Nous redemanderons un arrêté de tir annuel, en rappelant que les déclarations de dégâts des agriculteurs restent trop faibles pour être un thermomètre fiable. Exemples récents :
 - o Nord-Finistère : pertes sur choux-fleurs, artichauts, salades ;
 - o dégâts parfois majeurs sur maïs selon les années. Le traitement de semences disponible aujourd'hui n'est qu'une solution aléatoire, au résultat non garanti et au statut fragile à moyen terme. Il nous faut des solutions pérennes avec l'administration et les opérateurs.
- Sanglier : la mesure des dégâts indemnisés ne suffit pas à refléter l'impact réel. La coordination chasseurs-agriculteurs-services de l'État est essentielle pour tenir la pression sur les populations là où c'est nécessaire.
- Loup : la réapparition dans le département touche d'abord les ovins, mais des attaques en bovins apparaissent. Les dispositifs nationaux, centrés sur le petit élevage, sont mal adaptés aux réalités locales. Nous travaillons avec l'État pour faire évoluer ces mesures. La Chambre a d'ailleurs financé des tests salivaires afin d'objectiver l'origine des attaques et mieux indemniser.

Au-delà de nos cercles, il faut sensibiliser la population : accidents routiers liés à la faune, intoxications (monoxyde via nids en conduits), feux de cheminée, etc. Ces problèmes sont aussi des enjeux de salubrité publique. Nous avons soutenu, dans la loi d'orientation, la reconnaissance d'utilité publique de l'agriculture et de la production alimentaire. J'y associe l'utilité publique de la chasse : réguler, ce n'est pas éliminer ; c'est protéger la biodiversité ordinaire en évitant les déséquilibres et l'effondrement d'autres espèces.

Je conclus en appelant à notre responsabilité collective : Fédération, sociétés de chasse, agriculteurs, propriétaires forestiers, Préfecture, DDTM. Travaillons ensemble pour que chacun puisse vivre son métier et sa passion, en sécurité, avec bon sens et efficacité.

Merci.



MARIE DUBOIS /
DIRECTRICE REGIONALE DE
L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chères chasseuses, chers chasseurs, Merci pour votre invitation.

C'est toujours un plaisir de revenir en terres finistériennes, ici à Châteauneuf-du-Faou. Je veux d'abord saluer le travail quotidien entre forestiers et chasseurs. Nous partageons la même passion de la nature et de la forêt — et nous l'avons encore montré après la tempête qui a durement frappé l'Ouest breton fin 2023. Grâce à la solidarité de tous — chasseurs, équipes ONF, services du Département — nous avons rouvert en sécurité des accès et sentiers, dégagé des layons, sécurisé des secteurs. Merci à vous pour votre présence et votre efficacité.

Le changement climatique n'est pas qu'une hausse des températures : c'est aussi des tempêtes plus fréquentes et plus intenses. En péninsule, le Finistère est particulièrement exposé. La forêt a des capacités d'adaptation, mais trop lentes au regard de la vitesse du réchauffement. D'où l'action quotidienne des forestiers pour assurer la régénération :

- interventions sylvicoles,
- enrichissements et plantations d'essences adaptées,
- objectif : une forêt vivante en 2050 et en 2100.

Sur ce sujet de résilience, un enjeu nous lie étroitement : la pression du grand gibier sur la régénération. Avec la FDC29, l'État et la Chambre d'agriculture, nous adaptons les modes de chasse :

- diversification des pratiques ;
- expérimentations récentes (ex. traque-affût) avec une efficacité réelle, même si limitée selon les massifs ;
- tout cela dans le cadre de l'accord-cadre national FNC-ONF.

Le sanglier cause des dégâts en forêt comme en cultures. Nous travaillons conjointement sur les lisières et zones agricoles voisines : relevés d'indices de présence et de dégâts, stratégies de prélèvement plus efficaces. Même chose pour le cerf : maintien d'un niveau de prélèvement adapté, car l'espèce peut provoquer des dommages importants en régénération. Nous avons aussi proposé à la Fédération d'harmoniser la signalétique à l'échelle des massifs : une lisibilité accrue pour tous les usagers.

La forêt publique est ouverte à tous : chasse, exploitation forestière, randonnée, cueillettes... La fréquentation augmente toute l'année. Notre défi commun : expliquer, organiser, concilier.

- Informer sur les jours et zones de chasse ;
- sécuriser les chantiers forestiers ;
- rappeler les règles sur les sentiers d'exploitation ;
- tenir le dialogue lorsque des incompréhensions surviennent. Très souvent, l'explication apaise.

L'ONF Bretagne s'engage à vos côtés dans cette pédagogie. Récemment encore, lors d'une grande fête de la chasse en Côtes-d'Armor, nous avons présenté les impacts du climat sur les écosystèmes forestiers. Nous continuerons à expliquer l'intérêt de la chasse pour l'équilibre forêt-faune et à soutenir vos actions de communication.

Forestiers et chasseurs, nous avançons ensemble : pour des forêts résilientes, une faune équilibrée et des usages apaisés. Vous pouvez compter sur l'ONF.

Merci.



ALAIN ESPINASSE / PREFET DU FINISTERE

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État, chères chasseuses, chers chasseurs, merci de votre invitation. Je serai direct et bref.

Je veux d'abord remercier les services de l'État — DDTM, OFB, forces de sécurité, services vétérinaires — pour leur action quotidienne. Appliquer le droit n'est jamais simple : on nous demande souvent plus d'interdictions ; je crois surtout à la bonne application des règles existantes et au dialogue.

Je traiterai trois sujets qui nous occupent tous : sanglier, choucas, loup, puis je conclurai sur ma vision de la chasse.

La dynamique démographique est en forte hausse. Les prélèvements ont été multipliés par plusieurs fois en une décennie : cela dit à la fois votre efficacité et la pression réelle de l'espèce. Les risques sont multiples : sécurité routière, dégâts agricoles, sanitaire (PPA, Aujeszky), coûts d'indemnisation.

- **Levier principal : la chasse.** Le sanglier est chassable quasiment toute l'année via les différents régimes (périodes générales, complémentaires, affût/approche). N'hésitez pas à mobiliser tout l'éventail permis par la réglementation.
- **Coordination inter-territoires.** J'insiste : mutualisez entre sociétés limitrophes. Une battue qui « pousse » le gibier chez le voisin est inefficace sans protocole commun. Intégrez tous les modes autorisés dans les règlements intérieurs.
- **Piègeage et moyens matériels.** Le piégeage n'est pas un substitut à la chasse, mais un complément utile sur les secteurs difficiles (lisières, zones d'accès contraint). Formations en hausse, volonté de cofinancer les cages (Département, État, communes, FDC) : nous irons ensemble.
- **Sous-produits et biosécurité.** Pour éviter tout risque sanitaire et toute dérive, nous déployerons, avec le Département et les collectivités, des conteneurs dédiés (proximité déchèteries/sites identifiés) pour la gestion des déchets de venaison.

Côté finances, je rappelle le seuil légal au-delà duquel une taxe s'applique (damage cap). Nous nous en approchons : autre raison d'agir fort tout de suite.

Le choucas est une espèce protégée : cela constraint notre action. Chaque année, nous instruisons des arrêtés de tir dérogatoires. Les juridictions administratives nous demandent de justifier :

- des mesures de prévention (protection des silos, accès aux bâtiments, etc.) ;
- d'un lien probant entre dégâts et populations locales.

Deux difficultés pratiques :

1. La prévention est lourde à mettre en œuvre pour les exploitations ;

2. La chute des déclarations de dégâts par les agriculteurs fragilise les dossiers (moins de signalements = moins de base légale pour autoriser des tirs).

Message clair : déclarez systématiquement. C'est indispensable pour sécuriser les arrêtés et maintenir des volumes d'autorisation à la hauteur des enjeux.

3) Loup : objectiver, accompagner, indemniser

La réapparition du loup dans le département suscite inquiétudes et dégâts (ovins d'abord, bovins parfois). Le système d'évaluation et d'indemnisation national fonctionne, il doit rester sûr juridiquement.

- Tests salivaires. Ce n'est pas un outil de comptage et sa fiabilité dépend de délais très courts, mais cela peut lever des doutes sur certains cas. J'ai plaidé pour leur expérimentation dans le Finistère. Autorisation centrale : pas encore obtenue ; je continue d'appuyer la demande.

- Indemnisations. Elles restent dues lorsque la catégorie « loup non exclu » est retenue ; l'usage de tests ne remettrait pas cela en cause.
- Prévention et adaptation. Nous poursuivons, avec la profession et les collectivités, l'adaptation des dispositifs (garde, moyens, accompagnement), y compris pour les bovins lorsque c'est nécessaire.

Ma vision de la chasse. Vous participez à la ruralité vivante : entretien des territoires, observation de la faune, signalement des risques, prévention des dégâts et des accidents. Vous êtes, très concrètement, des auxiliaires de l'action publique.

Je le dis aussi en historien : la chasse, depuis la Révolution, est sortie du privilège pour devenir un droit démocratique, un loisir populaire de nature, accessible à celles et ceux qui s'en donnent les moyens et respectent les règles. Préservons-le avec exigence, sécurité, pédagogie. Continuons de nous dire les choses, de chercher des équilibres et d'agir ensemble. Merci.





CLOTURE

U

Un grand merci à tous, ce fut à nouveau une belle assemblée. Je vous remercie de votre présence et vous invite à partager le verre de l'amitié.



2025

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES VERBAL